

INFIRMIER... POURQUOI PAS VOUS ?

... J'ai intégré

un institut en soins infirmiers

en Grand Est

via Parcoursup !

Julian Depickere

Étudiant infirmier
IFSI de Verdun (Meuse)

Formez-vous à un métier **qui recrute !**



La région Grand Est totalise **38 instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)** rattachés le plus souvent à un établissement de santé, et répartis ainsi :
8 en Champagne-Ardenne, 18 en Lorraine, 12 en Alsace.

Chaque institut dispose d'un nombre défini de places de formation proposées à différents profils de candidats.



CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le principe de la sélection se fait à l'échelle du bassin universitaire. **Attention, une date butoire clôture la phase d'inscription !**

Vous êtes :

► **Élève de terminale ou déjà titulaire d'un baccalauréat**, en poursuite d'études préférentiellement → **candidature via le site Parcoursup**, ouvert à partir de janvier. Le classement des candidatures s'appuie sur l'étude du dossier avec :

- les notes de 1ère et Terminale
- la fiche avenir
- le projet de formation motivé.

► **Professionnel** justifiant de 3 années de cotisation à un régime de protection sociale → **inscription auprès de l'IFSI du vœu de formation parmi les IFSI du bassin universitaire souhaité**, et un seul ! Vous serez convoqué aux épreuves de sélection organisées un jour commun sur l'ensemble des IFSI du même bassin (en mars). Le dossier d'inscription est téléchargeable début janvier.

- **Dossier d'inscription** : une lettre de motivations détaillée, dactylographiée de 2 pages maximum, un CV, des attestations (diplôme(s), formation(s), employeur(s), ...) ;
- **Épreuves de sélection** : écrite (calculs simples, rédaction sur un sujet en lien avec le sanitaire et social) + entretien sur l'expérience professionnelle avec un jury de 2 personnes.

► **Titulaire d'une autorisation d'exercice** de la profession de médecin, de maïeuticien, obtenue en France ou à l'étranger, ou d'un diplôme de formation approfondie en sciences médicales : le dispositif de formation est aménagé avec des dispenses de scolarité → **déposer une candidature dans le(s) IFSI souhaité(s)**.

► **FAQ Parcoursup**



BON À SAVOIR

► **En 2023**, plus de 3 000 candidats ont postulé sur l'Académie de Reims, 6 000 sur Nancy-Metz et 5 000 sur Strasbourg

► **Pour la rentrée 2024-25**, la Région Grand Est agréée 34 IFSI pour 3529 places.



PROGRAMME DE FORMATION

Le contenu de formation théorique et clinique répond à **l'arrêté du 31 juillet 2009** relatif au Diplôme d'État d'Infirmier sur :

- 3 ans organisés en 6 semestres de 20 semaines ;
- 4200 heures en alternant théorie (2100 heures) et stages (2100 heures). Par semaine de stage, l'étudiant perçoit une indemnité d'un montant de 36 € en L1, 46 € en L2 et 60 € en L3.

À NOTER



Certains IFSI proposent un stage Erasmus. De plus, **la particularité géographique du Grand Est ouvre l'opportunité d'un stage transfrontalier.** Les deux dispositifs sont soutenus financièrement par **une aide à la mobilité.**



VALIDATION DE LA FORMATION

Les **enseignements théoriques** sont validés au travers d'une **évaluation par Unité d'Enseignement (UE)**.

Les **enseignements cliniques sur stage** s'évaluent au travers des **appréciations portées par un tuteur de stage**, avec le Portfolio personnel à chaque stagiaire. Au cours de son cursus de formation, l'étudiant devra acquérir **des compétences en situation et des actes, activités et techniques de soins**. Chacun des 6 semestres donne lieu à l'attribution de 30 crédits universitaires européens (ECTS). **Le cumul des 180 ECTS, correspondant à l'acquisition des dix compétences du référentiel, permet d'obtenir le Diplôme d'État d'Infirmier (DEI).**



FINANCEMENT DE LA FORMATION

Les frais de la formation sont pris en charge par la Région Grand Est sur une durée de 3 ans, selon **votre statut (voir conditions)**.

Les personnes **non éligibles à la prise en charge par la Région** sont les salariés, les salariés démissionnaires, en disponibilité, en congé sabbatique ou en congé parental.

Les droits d'inscription universitaire¹ et la contribution de vie étudiante et de campus² (CVEC) sont à la charge de l'étudiant lors de son inscription.

¹170€ pour la rentrée de septembre 2023

²100€ pour la rentrée de septembre 2023

LE MÉTIER

L'infirmier dispense des soins de nature préventive, curative ou palliative pour promouvoir, maintenir et restaurer la santé des patients. Ce métier à haute responsabilité exige rigueur, vigilance et technicité. Régit par un code déontologique, ce métier est soumis à une inscription à l'Ordre National Infirmier.

► **une possibilité d'exercice diversifié**, dans tous les secteurs qui requièrent une compétence infirmière, en public comme en privé : centre hospitalier universitaire ou périphérique (médecine, chirurgie, réanimation, urgence, bloc opératoire, ...), EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), service de soins à domicile, en santé publique (scolaire, service de santé au travail en entreprise, secteur pénitentiaire, ...), exercice en libéral,...

► **des évolutions de carrière :**

- Dès l'obtention du Diplôme d'État d'Infirmier, il est possible de se spécialiser pour devenir infirmier puériculteur ou infirmier de bloc opératoire ;
- Après 24 mois d'expérience professionnelle, une spécialisation est possible dans les secteurs suivants : infirmier en anesthésie-réanimation ;
- Après une expérience professionnelle de 48 mois, l'infirmier peut préparer le Diplôme de Cadre de Santé. Cette formation permet d'occuper un poste d'encadrement dans un service ou de formateur dans un institut de formation ;
- Après l'obtention du DEI, il est possible de suivre le master Santé Orientation Expertise disciplinaire « Recherche en soins infirmiers » (Université de Strasbourg)
- Après 3 ans d'exercice professionnel à temps plein, un infirmier peut accéder à la formation d'infirmier en pratique avancée (IPA) d'une durée de 2 ans (5 mentions : maladies chroniques, néphrologie, santé mentale, urgence, oncologie et hémato oncologie)



PLUS D'INFOS

► **Kit de communication**



AVIS D'EXPERT

Choisir d'entrer en formation d'infirmier, c'est au préalable :

- **Se documenter sur le métier** en échangeant notamment avec des professionnels et des étudiants ;
- **Prendre connaissance sur le site Parcoursup des attendus de la formation et des conditions des d'admission N-1** (rubrique « rapport public d'examen infirmier des vœux ») ;
- Porter son choix sur un ou plusieurs IFSI en **s'informant sur les conditions de formation proposées** ;
- **Apporter une attention particulière à la rédaction de son projet de formation motivé sur Parcoursup** (à disposition, la vidéo « Comment rédiger la lettre de motivation »).

